



ASSOCIATION
D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR
DU DISTRICT DE LA GLÂNE

www.accueildejour.ch



RAPPORT 2010

COMITE 2010

Présidente

Pascale **MOTTET**, Vauderens

Secrétaire-comptable

Fabienne **HAUSER**, Cudrefin

Coordinatrices

Martine **FAIVRE**, Romont

Françoise **JOLLIET**, Lussy

Mireille **ROULIN**, Vuisternens-dt-Romont

Responsables de formation

Christine **PERROUD**, Lussy

Antonella **GUINODEAU**, Villaz-St-Pierre

Réviseurs des comptes

Pierre-Alain **COQUOZ**, Siviriez

René **ESSEIVA**, Villaz-St-Pierre

RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Le maître mot de ces dernières années, c'est « la croissance » !
Les chiffres de 2010 le réaffirment, notre progression se poursuit.

Pour faire face et gérer au mieux cet afflux de placements, nous avons, comme annoncé en 2009, mis en place un bureau et une permanence plus élargie à l'avenue Gérard-Clerc 6, à Romont. Les coordinatrices vous détaillent leurs réflexions, le fonctionnement mis en place et leur satisfaction dans leur rapport ci-après.

Selon notre statistique, le nombre de placements est passé de 264 en 2009, à 348 en 2010. Nous avons affiné nos données et constatons que ces 348 placements sont répartis entre :

235	enfants de 0-6 ans
113	enfants scolarisés (dès la 1P)

L'augmentation du nombre de forfaits de midi pris par les enfants scolarisés est significative :

	2009	2010
Forfaits petits	3399	4666
Forfaits grands	1471	2318
Total	4870	6984

Cela représente une augmentation de plus de 43% !

Notre priorité annoncée pour 2010, soit avoir le soutien financier des communes n'est pas réalisée. Toutes ont été contactées, certaines seraient entrées en matière. Cependant, aucun accord global n'a été trouvé et nous ne saurions accepter que les habitants de la Glâne ne soient pas tous traités de la même manière.

De son côté, l'IAPEG a renvoyé la balle en corner en mentionnant qu'elle était là pour gérer les placements d'enfants en âge préscolaire (jusqu'à 6 ans, selon la loi actuelle sur les structures d'accueil de la petite enfance).

Notre association a été créée en 1998 pour répondre à un besoin des familles, particulièrement avec de petits enfants. La société et ses besoins évoluent et c'est notre rôle de répondre aux nouvelles demandes. Nous l'avons fait en acceptant les enfants en âge scolaire et en créant des forfaits de midi à un tarif favorable aux familles.

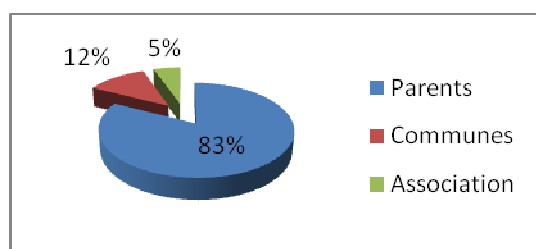
Pour notre part, nous maintenons le rabais de Fr. 2.- par forfait accordé aux parents. L'assistante parentale touche Fr. 11.- (forfaits petits) ou Fr. 12.- (forfaits grands) et les parents ne paient que Fr. 9.- ou Fr. 10.-. Les heures de garde avant et après l'école sont facturées au plein tarif soit Fr. 6.50 de l'heure.

Nous espérons que les communes poursuivent leurs réflexions et qu'elles adhèrent aux changements annoncés dans la révision de la loi sur les structures d'accueil, à savoir un soutien pour les prises en charge d'enfants jusqu'à 12 ans.

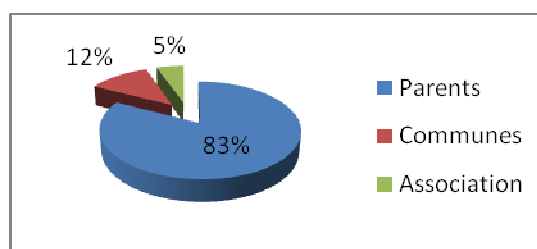
Le passage à un tarif de garde (pour les enfants de 0-6 ans) en fonction d'une échelle en lien avec l'avis de taxation est un grand changement de cette année 2010.

Les différentes analyses qui ont permis de déterminer cette nouvelle échelle se révèlent exactes, puisque la répartition globale de la prise en charge par chaque partenaire n'a pas évolué, comme le montre les graphiques ci-dessous.

2009 (ancienne échelle de tarifs)
Avec rabais 2^{ème} enfant et suivants



2010 (échelle des tarifs selon l'avis de taxation)
Avec rabais 2^{ème} enfant et suivants



La mise en place de notre programme informatique a facilité la gestion des salaires et de la facturation. Cependant, son introduction a été parsemée de nombreux « bugs » en lien semble-t-il avec l'hébergement chez le fournisseur. Ces problèmes perdurent et nous cherchons la meilleure solution pour y remédier.

Notre objectif pour 2011 : **revoir tous les contrats avec nos assistantes parentales** (actuellement un contrat est signé pour chaque placement entre l'assistante parentale et les parents plaçants). Dorénavant, un contrat d'engagement liera l'assistante à l'association et c'est l'association qui passera contrat avec les parents pour chaque placement.

Un placement de qualité requiert une collaboration entre de nombreux intervenants. Merci à toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement, permettent à notre association de fonctionner : les assistantes parentales et les parents plaçants, le SEJ, l'IAPEG et les Communes de la Glâne, la Loterie romande, les membres du comité, les coordinatrices et l'administration. Quelque soit votre rôle, vous nous êtes indispensables. Merci !

Pascale Mottet, présidente

RAPPORT DES COORDINATRICES 2010

Comme les coordinatrices vous le disaient dans leur rapport de l'année 2009, l'évolution constante de notre association exigeait une centralisation du travail par l'ouverture d'un bureau, avec pour objectif principal de renforcer le travail en équipe.

Françoise et Mireille devaient, dans ce sens, revoir complètement leur fonctionnement afin que toutes les deux puissent avoir une vue d'ensemble des milieux d'accueil de tout le district.

Dès réception des demandes de placement, une coordinatrice accueille parents et enfants au bureau afin de leur soumettre le cadre légal ainsi que le fonctionnement de l'association d'une part et de mieux cibler leurs attentes, leurs ressentis d'autre part.

Après une année, nous constatons que ce premier entretien est souvent très riche. Cette rencontre offre un espace d'écoute et de dialogue et crée nous l'espérons, un climat favorable dans le but de construire ensemble les conditions qui facilitent le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Puis, tous les placements sont envisagés dans une réflexion commune entre Françoise et Mireille qui contacteront ensuite, un(e) ou plusieurs assistant(e)s parental(e)s pour leur soumettre la demande.

C'est Mireille en général qui accompagne ensuite les familles dans le milieu d'accueil, afin de définir ensemble toutes les modalités du placement.

Après une période d'essai, une coordinatrice rappelle famille et assistant(e) parental(e). Nous avons tous besoin de temps pour se connaître et souvent mieux se comprendre. Si nécessaire uniquement, la coordinatrice organise à nouveau une réunion, sans quoi le contrat de prise en charge sera signé entre les parents plaçants et l'association.

Durant l'année 2010, un certain nombre de démarches ont été effectuées afin de répondre aux exigences du Service de l'Enfance et de la Jeunesse quant à notre mandat de délégation de surveillance et d'uniformiser au maximum le travail des associations du canton en signant, entre autre, un contrat de travail accompagné d'un cahier des charges avec chacun(e) de nos collaborateurs(trices). Chaque milieu d'accueil a dû fournir un extrait de casier judiciaire pour toutes les personnes majeures y vivant. Ce travail se poursuivra en 2011.

Martine Faivre et Françoise Jolliet ont effectué un plus grand nombre d'entretiens d'évaluations pour l'engagement de nouvelles assistantes parentales, tout particulièrement début 2010.

C'est sur une note très satisfaisante que les coordinatrices ont terminé l'année 2010, persuadées que l'ouverture des locaux à l'Avenue Gérard-Clerc 6 à Romont, répond à un réel besoin au vu de la fréquentation de plus en plus nombreuse de nos bureaux. Très rapidement, la présence de deux personnes s'est avérée indispensable lors des permanences et une deuxième ligne téléphonique a également dû être installée.

Merci à tous nos partenaires de nous offrir d'aussi bonnes conditions de travail. Nous vous assurons que de notre côté, nous mettons tout en œuvre pour améliorer constamment la précieuse collaboration aussi bien avec les assistant(e)s parental(e)s que les parents plaçants dans une relation où nous sommes co-responsables du bon fonctionnement de l'accueil avec toujours et encore comme objectif commun de contribuer au bon développement des enfants.

Françoise Jolliet, Mireille Roulin et Martine Faivre

FORMATION DES ASSISTANTES PARENTALES

Rapport de la formation 2010

Depuis début 2010, Antonella Guinodeau collabore avec Christine Perroud pour l'organisation des différents cours. Christine s'occupe de l'administration, des contacts avec les intervenants et Antonella la décharge en prenant part, à change, à une partie des formations.

Durant l'année écoulée, nous avons organisé, comme d'habitude, 10 cours de formation de base et 4 cours de formation continue.

Formation de base

Nos nouvelles assistantes parentales doivent suivre 20 heures de formation de base obligatoire, réparties sur sept soirées de deux heures et deux samedis matins de trois heures.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, cette formation doit être effectuée sur 2 ans maximum.

En 2010, 22 assistantes parentales l'ont commencée. Fin mars 2011, 10 assistantes parentales l'ont terminée : il s'agit de Mmes Susana Brasil, Elzbieta Czech Gigon, Murielle Devaud Aniceto, Marlène Gauch, Claudine König, Carine Lamey, Hanane Machtaq Thorimbert, Doriane Perier, Myriam Perroud et Kim Sautaux.

Nous aurons le plaisir de les féliciter et de leur remettre leurs attestations lors de notre assemblée générale.

Formation continue

Depuis le 1^{er} janvier 2010, deux cours de formation continue par année sont devenus obligatoires.

Durant l'année écoulée, les cours proposés étaient les suivants :

- Autour de la petite enfance
- Dynamique de la famille avec des ados...

Ces deux thèmes étaient organisés par l'APGIâne au printemps et nous avons collaboré avec eux dans le cadre de notre formation.

En automne, les soirées proposées étaient :

- Notre rôle face à la maltraitance subie par les enfants
- Co-éduquer les enfants

Ces deux formations étaient chacune dédoublées et proposées sur deux dates à choix, afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer. Ceci étant donné le nombre croissant de nos assistantes parentales.

Durant l'année 2010, 32 nouvelles assistantes parentales ont rejoint notre association, tandis que 19 autres l'ont quittée.

C'est toujours un plaisir de rencontrer nos assistantes parentales lors de ces soirées et nous les remercions de leur aimable participation et assiduité aux cours.

Antonella Guinodeau et Christine Perroud

RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA FEDERATION CANTONALE DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Depuis le 1^{er} mai 2010, l'ensemble des associations du canton de Fribourg font partie de la fédération. L'organisation a dû être revue, les documents traduits en allemand. Des séances ont été organisées dans les locaux de l'association de Guin. Tout n'est pas encore au top. Nous devons renforcer notre collaboration avec les associations de langue alémanique et améliorer notre organisation interne pour que chacun y trouve des avantages.

En 2009, un groupe de travail avait planché sur différents formulaires. Après quelques mois d'utilisation, lors d'une journée organisée en 2010 par la fédération, les coordinatrices se sont penchées sur ces documents afin de les remettre à jour pour que chaque association puisse les utiliser dans le futur. La journée n'ayant pas suffi, les coordinatrices se sont revues afin de terminer le travail et proposer au comité de la fédération des documents finis. Dès 2011, chaque association devra donc utiliser un cahier des charges pour les assistantes parentales, un document pour le suivi du milieu d'accueil, ainsi qu'un formulaire pour l'engagement des futures assistantes parentales. Ces documents sont donc maintenant identiques dans l'ensemble du canton. Avec ces nouveaux formulaires, nous visons bien évidemment deux points: relever la qualité de notre mode d'accueil dans le canton ainsi qu'uniformiser la façon de travailler de nos différentes associations

L'année 2010 restera également l'année où la fédération a décidé de travailler de façon différente dans l'avenir. En effet, le comité sera toujours composé de façon identique, mais dès 2012, un comité que nous appellerons «directeur», composé des principaux dirigeants des associations du canton, verra le jour. Ce comité aura pour tâche de fixer les objectifs de la fédération, mais également de relever les attentes des associations envers la fédération. Le comité actuel s'occupera dès lors de trouver les solutions pour répondre aux attentes et objectifs fixés par le comité directeur.

Durant l'année 2010, il a également été décidé de refaire le site internet. Un groupe de travail a été nommé pour proposer une nouvelle mouture en français et en allemand plus conviviale, remise au goût du jour.

Du côté du président, M. Patrick Audemars, le travail ne s'est pas seulement arrêté aux comités de la fédération. A cinq reprises, il est allé au Forum Romand, entité de la Fédération nationale pour la Suisse romande. Après l'assemblée de la Fédération nationale qui a eu lieu à Fribourg, des discussions engagées ont eu lieu sur notre adhésion à cette Fédération suisse. Nous restons effectivement persuadés qu'il est important de faire partie de la Fédération nationale.

Un grand merci à notre président pour son engagement. Des projets d'envergure sont encore à venir pour nos associations du canton ainsi que notre fédération. Ensemble, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour, nous continuerons d'avancer.

Martine Faivre et Françoise Jolliet

Procès-verbal de l'assemblée générale le mardi 1^{er} juin 2010 à 20h00 à Rue

Excusés : Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat – M. Patrick Audemars, Président AAFJ – Loterie Romande – AAFJ Basse-Broye et Sarine – M. Stéphane Quéru, SEJ
Communes de Siviriez – Vuarmarens – Massonnens – Torny – Mézières
AP : Aragon Favre Paola – Dumas-Jonin Anne-Lise – Gauch Marlène – Morel Linda – Pellet Laetitia – Rossier Francine – Perriard Nathalie – Bugnon Anne-Lise – Jaccoud Muriel – Sautaux Kim – Métairon Frédérick
PP : Oberson David et Pascale – Pidoux Anne – Liard Jacqueline, Classes spéciales

La présidente remercie et salue la présence de M. Ayer, Feuille Fribourgeoise.

Ordre du jour

1. Nomination de 2 scrutateurs
2. PV assemblée générale du 12 novembre 2009 (ne sera pas lu, figure dans le rapport 2009 !)
3. Rapports
 - a) Présidente
 - b) Coordinatrices
 - c) Formation
4. Comptes 2009
 - a) Lecture des comptes 2009
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes 2009
 - c) Approbation des comptes 2009
5. Modification de tarifs : suppression rabais 2^{ème} enfant et suivants
6. Elections
 - a) Elections statutaires : renouvellement du comité
 - b) Elections statutaires : réélection des vérificateurs de comptes
7. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations
8. Divers

1. Nomination de 2 scrutateurs

Sont nommées pour cette soirée Mesdames Sylvie Sallin et Chantal Ducry.
51 membres présents, la majorité est fixée à 26.

2. PV assemblée générale du 12 novembre 2009

Le PV a été intégré dans le rapport 2009 et figure également sur notre page du site internet www.accueildejour.ch
Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

La présidente remercie Fabienne Châtelain, la secrétaire-comptable pour son excellent travail de rédaction.

3. Rapports

a) de la Présidente

2009, deux assemblées, une grande remise en question !

Au niveau de notre fonctionnement, 2009 a été une année comme les autres... nouveaux placements, nouvelles assistantes parentales, formation de base et continue...mais parallèlement, ce fut une année de grande agitation quant aux réflexions. Cette agitation a amené les changements qui ont été avalisés lors de notre assemblée extraordinaire, à savoir une nouvelle échelle de tarif, en fonction du revenu imposable, un budget 2010 qui permet la création d'une permanence fixe et l'acquisition d'un nouveau programme informatique. Les détails vous sont donnés dans la première page du rapport annuel.

Ces changements sont évidemment en lien avec notre croissance. Si l'engagement de plusieurs assistantes parentales a permis de détendre un peu la situation entre l'offre et la demande, il n'en demeure pas moins que le nombre de placements continue d'augmenter. En 2005, nous avions 148 placements, aujourd'hui près du double 280 (augmentation de 90%). Cette augmentation est encore plus forte au niveau des forfaits de midi, ils ont passé de 2100 en 2005 à 4830 en 2009, soit une augmentation de 130%. Au niveau des forfaits de midi, cela nous pose quelques soucis dont nous reparlerons dans les divers.

2009 a suivi la routine au niveau du fonctionnement mais en fait, cela n'a pas été aussi simple que cela. Notre séparation d'avec Mme Cavin et sa maladie ont mis notre équipe à rude épreuve. Chacune a fourni un travail supplémentaire pour palier au manque, pour qu'effectivement cela fonctionne comme dans la routine. Cet engagement ne va pas de soi ; pour une présidente, travailler avec une équipe de cette qualité est non seulement un avantage indéniable, mais aussi un immense bonheur. Merci à toutes, sincèrement.

b) des coordinatrices

Françoise Jolliet, Martine Faivre et Véronique Cavin ont fonctionné comme coordinatrices durant l'année 2009. En fin d'année, Véronique Cavin a dû être remplacée et c'est Mireille Roulin qui a pris la relève. Elle débutera cet automne 2010 la formation de coordinatrice de réseau organisée par l'EESP, à Lausanne. La parole est donnée à Mireille Roulin pour la lecture du rapport.

c) des responsables de la formation

Christine Perroud, en collaboration avec Mireille Roulin, a mis sur pied les formations de 2009. Christine nous fait lecture du rapport.

Mireille ayant repris le rôle de coordinatrice, c'est Antonella Guinodé qui la remplace auprès de Christine.

4. Comptes 2009

a) Lecture des comptes 2009

La parole est donnée à Fabienne Châtelain qui fait lecture des comptes 2009 d'où il ressort un bénéfice de Fr. 1'508.50. Le capital au 31.12.2009 s'élève à Fr. 16'078.35.

b) Rapport des vérificateurs des comptes 2009

M. René Esseiva fait lecture du rapport des vérificateurs qui demandent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité et à la secrétaire-comptable.

M. Rochat demande si le don de la LORO est garanti ? La présidente répond par la négative et explique que c'est pour ça que nous ne pouvons pas garantir la gratification aux AP.

Mme Reynaud demande si la gratification est payée en une seule fois et quand ? Mme Mottet lui répond que nous attendons le versement du don de la LORO, début juillet, pour payer la gratification de l'année précédente.

c) Approbation des comptes 2009

Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité.

5. Modification de tarifs : suppression rabais 2^{ème} enfant et suivants

Lors de notre dernière assemblée, nous avons modifié notre tarif. Effectivement, à partir du 1^{er} janvier 2010, le prix de l'heure est basé sur l'avis de taxation, comme décidé. Cependant, nous avons gardé le rabais pour 2^{ème} enfant et suivants. C'est une erreur de notre part, erreur que nous aimerions rectifier ce soir.

En effet, dans l'avis de taxation, une déduction est faite pour les enfants. En 2009, un montant CHF 7'500.- a pu être déduit pour chacun des 2 premiers enfants, et de 8'500.- dès le 3^{ème} (respectivement 6'000.- et 7'000.- en cas de revenu imposable supérieur à 62'000.-).

Dès lors, notre nouveau tarif prend déjà en compte le nombre d'enfants de la famille, que ceux-ci soient placés ou non. Il n'y a donc pas lieu d'accorder une réduction supplémentaire.

La discussion est ouverte.

Mme Pythoud pense que la déduction est pour les impôts, par pour l'association.

La présidente répond que les déductions sont effectivement prises en compte pour le calcul de l'impôt à payer. Elles ont été déduites du revenu pour obtenir le revenu imposable, donc elles sont prises en compte pour le calcul du prix de l'heure et de la subvention. Ce n'est pas pour l'association, mais bien pour les parents puisque cela détermine le tarif horaire pour les enfants d'une même fratrie.

M. Rochat demande si la déduction des enfants est prise en compte dans la nouvelle échelle de tarif.

Mme Mottet répond par l'affirmative. Un comparatif entre ancien et nouveau tarif avait été fait, et c'est sur cette base que l'IAPEG a approuvé notre nouvelle base de calcul.

La suppression du rabais pour 2^{ème} enfant et suivants est acceptée à la majorité avec 6 oppositions. **Elle prendra donc effet au 1^{er} janvier 2011.**

6. Elections

a) Elections statutaires : renouvellement du comité

Selon nos statuts, le comité doit être réélu tous les deux ans. La dernière fois ayant eu lieu en 2008, il convient de le réélire cette année.

Les personnes qui le composent actuellement sont :

Fabienne Châtelain, secrétaire-comptable, Françoise Jolliet, Martine Faivre coordinatrices, Mireille Roulin, en tant que représentante des assistantes parentales, Christine Perroud, responsable de la formation et Pascale Mottet, présidente.

Mireille Roulin ayant remplacé Mme Cavin en tant que coordinatrice, elle figure au comité en sa nouvelle qualité de coordinatrice.

Il nous faut donc une nouvelle représentante des assistantes parentales. Nous vous proposons d'élire Mme Antonella Guinodéau, qui a rejoint notre association en août 2007 et qui a repris avec Christine Perroud, le suivi de la formation des assistantes parentales.

La présidente demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. Mme Antonella Guinodéau est nommée à l'unanimité.

Les autres membres du comité acceptent un nouveau mandat de 2 ans.

Le comité est réélu à l'unanimité.

Le comité est composé de 7 personnes mais ce nombre peut aller jusqu'à 9. Seule représentante des autorités communales, Mme Mottet précise qu'après les prochaines élections, ce serait bien qu'un autre membre des autorités communales rejoigne notre comité.

La présidente termine ce point en adressant ses remerciements pour la confiance et le soutien.

b) Elections statutaires : réélection des vérificateurs de comptes

Depuis toujours, ce sont MM. Pierre-Alain Coquoz et René Esseiva qui assument la fonction de vérificateurs des comptes. Ils sont tous deux prêts à renouveler leur mandat. Mais avez-vous d'autres propositions ?

Les vérificateurs de comptes sont réélus à l'unanimité.

7. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations

Dans le courant de cette année 2009 et ce début 2010, 12 assistantes parentales ont terminé leur formation de base. Nous tenons à les féliciter et leur remettons ce soir leur attestation. Pour rappel, celle-ci est la même pour toutes les assistantes parentales de la Fédération cantonale.

M. Patrick Audemars, Président de la fédération, n'ayant pu nous rejoindre ce soir, nos responsables de la formation vont remettre elles-mêmes les attestations aux nouvelles assistantes parentales formées : Gabrielle Cardinaux, Mélanie Felden, Marianne Lüthi, Liliana Rosaria et Marie-Noëlle Weibel.

Paola Aragon Favre, Cora Carrard, Céline Dénervaud, Anne-Lise Dumas-Jonin, Muriel Jaccoud, Laetitia Pellet et Françoise Rolle, absentes ce soir, recevront leur attestation par poste.

8. Divers

Forfait de midi : CHF 2.- à charge de l'association, cela devient conséquent et une charge trop lourde pour notre association. Nous nous sommes tournées vers les communes en espérant qu'elles prennent en charge cette différence. L'IAPEG nous a dit de nous adresser directement aux communes. Pas de solution pour l'instant, notre souci reste entier. Nous devons continuer à discuter du problème afin de trouver une solution.

Soucis de liquidités : soucis récurrents de trésorerie. Notre association étant à but non lucratif, nous n'avons pas de capital. Le décalage entre le paiement des factures et le paiement des salaires fait que chaque mois, il manque plusieurs dizaines de milliers de francs pour effectuer le paiement des salaires. Au mois d'avril, la banque nous a dit que pour le mois de mai, il n'y aurait pas de paiement de salaires si le solde était insuffisant. Nous avons donc demandé un cautionnement à l'IAPEG qui nous a renvoyé aux communes. Ursy a déclaré que nos statuts sont à Romont, nous avons ensuite demandé à Romont qui a proposé que l'IAPEG nous accorde un fond de caisse. Un arrangement provisoire a donc été trouvé avec un versement de CHF 50'000.- de l'IAPEG, montant que nous devons restituer fin septembre. La solution idéale n'a pas encore été trouvée mais toutes les communes sont d'accord pour dire que nous sommes indispensables.

Mme Reynaud précise, au nom de l'IAPEG, que les statuts en tant qu'intercommunale ne permet pas de faire un cautionnement.

Mme Châtelain ajoute que malheureusement, certains parents plaçants prennent notre association pour une banque et ont la mauvaise habitude de payer leurs factures avec 1, 2 mois de retard et même plus. Avec notre nouveau logiciel, il est plus facile de gérer les débiteurs et nous sommes dorénavant plus strictes et envoyons des rappels avec des frais.

M. Girard, représentant de la commune de Vuisternens-dt-Romont dit qu'ils connaissent le même problème au niveau des mauvais payeurs. Quant à la prise en charge des CHF 2.- pour les forfaits de midi, sa commune n'est pas opposée au principe, mais uniquement pour les nécessiteux, pas pour des parents ayant des hauts revenus.

Mme Reynaud, au nom de l'IAPEG, exprime sa reconnaissance pour tout le travail année après année. Tout est très bien géré, la nouvelle échelle de tarifs marche bien. Au vu des comptes de ¾ de millions, ne faudrait-il pas songer à faire réviser les comptes par une fiduciaire ?

Mme Mottet demande qui prendrait en charge ces frais supplémentaires ?

M. Rochat, président de la crèche à Romont nous dit connaître les mêmes problèmes de liquidités, etc... Il regrette quelque peu que l'on parle comité bénévole, organe de révision et se demande ce qu'il en est de l'implication des communes lorsque il y a des problèmes ? Il demande si notre association a des discussions avec l'IAPEG pour impliquer davantage les communes ?

La présidente répond que dans nos statuts, un membre représentant des autorités communales doit figurer dans le comité. Elle reconnaît que l'on met en place ce que les communes devraient mettre en place, ils nous délèguent leur devoir. Toutefois, on doit travailler main dans la main pour que ça roule bien, et ça a toujours fonctionné comme ça. Il faut discuter de ce qui est bien pour tout le monde pour la pérennité de nos associations.

Mme Mottet termine en adressant des remerciements à notre secrétaire-comptable qui a pris sur elle de mettre en place ce nouveau logiciel, à toutes les assistantes parentales, parents plaçants, à l'IAPEG et aux communes, au SEJ, à la LORO.

Mme Jolliet prend la parole.

C'est durant l'automne 1999, alors que notre association prenait son envol dans sa 2^{ème} année d'activité, que le comité a envisagé de compléter l'équipe de coordinatrices. Pour une bonne répartition géographique du travail, nous recherches se sont orientées dans le sud de la Glâne, qui de plus en plus, était largement sous-représenté au niveau des placements. Le bouche à oreille a bien fonctionné et sa réputation n'était plus à faire. C'est par l'intermédiaire de connaissances que je suis arrivée à Pascale.

Début 2000, Mme Mottet démarre son activité ainsi qu'à la fin de la même année la formation exigée par le canton de « coordinatrice de réseau de mamans de jour » spécialement conçue par l'Institut de Perfectionnement de Lausanne en collaboration avec Pro Juventute.

Forte de son expérience de coordinatrice sur le terrain d'une part, ainsi que de son bagage professionnel d'autre part, sans oublier son mandat de conseillère communale à Ursy, c'est de front que Pascale va mener son rôle de présidente et de coordinatrice durant 1 année. Elle remet son poste de coordinatrice en 2006.

Aussi bien à l'aise dans les chiffres que l'informatique ainsi que dans la manière de faire passer les messages, c'est d'une main de maître qu'elle chapeaute notre association :

- | | |
|------|---|
| 2005 | Attribution d'une indemnité aux AP et coordinatrices pour locaux mis à disposition
Augmentation de l'échelle de calcul pour les PP |
| 2006 | Mise en place de l'extension du site Internet de la Fédération Fribourgeoise d'Accueil Familial de jour et sa gestion |
| 2007 | 10 ans de l'association pour les enfants « Spectacle de Sonia Grimm » qui a pu être organisé grâce aux recherches de dons |
| 2008 | 10 ans de l'association lors de l'assemblée générale marquée par un apéritif dinatoire |

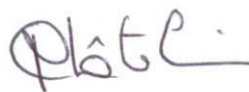
2009 Année particulièrement chargée pour notre présidente avec une assemblée extraordinaire liée à tous les changements que Pascale vient de vous présenter dans son rapport

Encore une fois, nous ne pouvons que remercier Mme Pascale Mottet pour son engagement et son grand professionnalisme.

Au nom du comité, j'ai le plaisir de lui remettre un cadeau bien mérité pour ces 10 ans au sein de notre association en espérant qu'elle continuera à nous guider encore longtemps.

Le représentant de la commune de Rue nous dit que la commune a le plaisir de nous offrir le verre de l'amitié qui va suivre.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h05 lorsque la présidente clot la séance.



La secrétaire :
Fabienne Châtelain

Romont, le 3 juin 2010

BILAN AU 31.12.2010

ACTIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2009	Comptes 2010
1000	Caisse	4.30	70.40
1010	BCF	41'418.20	63'196.25
1020	Garantie de loyer	2'610.00	2'613.25
1030	Débiteurs parents	65'966.20	79'453.00
1031	Débiteurs communes	13'383.15	9'607.40
1032	Débiteurs association		362.20
1035	Débiteurs antérieurs à 2010		2'154.50
1060	Impôt anticipé	5.15	44.30
1090	Actifs transitoires	23'305.70	23'358.40
	TOTAL ACTIFS	146'692.70	180'859.70

PASSIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2009	Comptes 2010
2000	Créanciers	626.15	814.15
2005	Salaires à payer	54'669.85	67'668.20
2040	Provision gratification AP	24'662.90	31'500.00
2041	Provision augmentation salaires AP	6'000.00	6'000.00
2042	Provision formation AP	3'474.50	3'474.50
2043	Provision perte de gain maladie	4'000.00	4'000.00
2044	Provision LPP	2'600.00	2'600.00
2050	Provision pertes sur facturation	6'495.00	4'600.00
2051	Provision matériel de bureau	2'912.55	2'912.55
2052	Provision actions sociales	1'840.40	1'840.40
2053	Provision publicité	3'000.00	3'000.00
2054	Provision matériel pour enfants	1'000.00	1'000.00
2055	Provision programme informatique	3'000.00	8'000.00
2090	Passifs transitoires	16'333.00	18'987.30
2100	Capital	16'078.35	24'462.60
	TOTAL PASSIFS	146'692.70	180'859.70
	<u>Mouvement de la fortune</u>		
	Capital au 01.01.2010		16'078.35
	Bénéfice net de l'exercice		8'384.25
	Capital au 31.12.2010		24'462.60

COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2010

N°Cpte	Désignation	Comptes 2009	Comptes 2010
	PRODUITS		
6000	Participation des parents	445'480.10	552'897.03
6020	Remboursement des repas	35'910.10	44'383.95
6021	Remboursement indemnités forfaitaires à 9.-	30'591.00	41'994.00
6022	Remboursement indemnités forfaitaires à 10.-	14'710.00	23'210.00
6051	Remboursement indemnités accident		271.00
6052	Remb. allocations de maternité	2'494.30	2'494.25
6055	Remboursement allocations familiales	20'348.95	13'950.00
6100	Rétribution cantonale – Délégation surveillance	23'700.00	25'050.00
6101	Rétribution cantonale – Formation	6'646.20	7'075.50
6102	Subventions des communes	63'933.65	78'899.85
6103	Aide financière fédérale - OFAS		3'362.05
6105	Subventions concernant autres districts		5'308.30
6110	Don Loterie Romande	51'660.00	58'860.00
6130	Participation association		35'593.95
6150	Cotisations membres individuels	5'250.00	6'830.00
6151	Cotisations membres collectifs	2'000.00	2'000.00
6200	Dissolution provision gratification	39'464.10	24'662.90
6700	Intérêts créanciers	109.80	166.35
6705	Frais d'inscription encaissés		3'450.00
6750	Renues AVS-AI-APG-AC		31'519.20
6751	Retenues LPP		2'944.80
6752	Retenues LAA		4'356.30
6753	Retenues perte de gain maladie		2'440.65
6900	Revenus divers	3'207.60	437.37
		745'505.80	972'157.45
	CHARGES		
4000	Salaires AP	433'160.55	500'054.70
4001	Indemnités maladie ou accident non soumis AVS	5'856.65	1'209.35
4002	Allocations maternité soumises AVS	2494.30	2'494.25
4005	Salaires coordinatrices	15'625.40	27'282.75
4015	Salaire administration	9'217.65	16'413.35
4016	Salaires responsables formation	1'985.10	4'925.25
4050	Cotisations AVS/AC	39'512.55	75'805.85
4051	Cotisations LPP	2'684.25	5'927.50
4052	Cotisations LAA	8'865.30	10'961.30
4053	Cotisations perte de gain maladie		4'336.20
4055	Allocations familiales	20'348.95	13'950.00
4060	Frais de repas remboursés	35'910.10	44'383.95
4061	Indemnités forfaitaires à 11.-	40'891.00	54'613.00
4062	Indemnités forfaitaires à 12.-	17'652.00	29'240.00
4064	Indemnités AP	35'812.40	41'388.60
4065	Indemnités loyer	6'301.25	2'462.50
4066	Indemnités présidence		1'000.00
	Indemnités coordinatrices	4'136.25	
	Indemnités administration	2'165.00	
4068	Jetons de présence comité	2'200.00	1'575.00
4069	Jetons présence cours AP	3'780.00	4'640.00
4075	Téléphones coordinatrices	1'800.00	
4076	Téléphones administration	600.00	600.00
4085	Déplacements coordinatrices	3'727.25	2'083.25
4086	Déplacements administration	141.05	98.80
4090	Frais de formation	6'089.50	7'138.00
4091	Indemnités de formation	160.00	140.00
4110	Location du bureau	1'985.00	10'690.00
4200	Frais bancaires	1'481.65	1'535.35
4300	Location logiciel	3'000.00	3'364.15

N°Cpte	Désignation	Comptes 2009	Comptes 2010
	CHARGES		
4301	Hébergement		2'485.00
4310	Installation du bureau		5'458.30
4320	Entretien des locaux		580.60
4500	Assurance exploitation	2'271.55	2'320.25
4700	Fournitures de bureau	1'265.10	1'452.10
4720	Frais de port	2'914.85	3'375.50
4730	Téléphone	456.80	2'025.95
4750	Abonnements, dons, cotisations	622.00	510.00
4760	Frais acquisition matériel informatique	160.30	
4900	Frais divers	2'096.65	2'511.70
4910	Frais acquisition matériel bébé	363.00	1'123.00
4950	Subventions payées et récupérées autres districts		388.80
4940	Pertes s/débiteurs	1.00	
4941	Provision gratification AP	24'662.90	
4942	Provision pertes sur facturation	1'600.00	
4980	Provisions	1'600.00	37'634.95
4990	Rabais pris en charge par l'association	0.00	35'593.95
		743'997.30	963'773.20
	BENEFICE DE L'EXERCICE		
	Total des Produits	745'505.80	972'157.45
	Total des Charges	743'997.30	963'773.20
	BENEFICE DE L'EXERCICE	1'508.50	8'384.25

Explications relatives à certains postes du bilan

No compte

- 1090 Actifs transitoires au 31.12.2010 (Rétribution cantonale 2^{ème} semestre 2010, allocations familiales 4^{ème} trimestre 2010, loyer janvier 2011)
- 2005 Salaires dus de décembre 2010 des assistantes parentales, coordinatrices et administration.
- 2090 Passifs transitoires au 31.12.2010 (Solde cotisations AVS, LAA, perte de gain maladie, etc...)

Explications relatives à certains postes du compte de pertes et profits

No compte

- 4000 Salaires bruts des assistantes parentales pour 103'277 heures de placement (+ 15.35 %).
- 4005-15-16 Les salaires des coordinatrices et de l'administration ont fortement augmenté en raison de la surcharge de travail due à l'ouverture plus élargie de la permanence, le nombre croissant de placements à superviser, les problèmes de mise en route informatique, etc...
- 4061-62 4666 repas pour petits (+37.28%) et 2318 repas pour grands (+57.58%). Au total 6984 repas soit une augmentation de 43.41% par rapport à 2009.
- 4300-01-10 Ces frais sont dûs à notre nouvelle organisation (nouveau logiciel, nouveau bureau, etc...)
- 6000-6102 Malgré la modification de tarif, la participation des parents et des communes est restée stable.
- 6100 Durant l'année, nous avons placé 348 enfants auprès de 80 assistantes parentales. La rétribution cantonale nous a été payée sur la base du calcul suivant : 59 milieux d'accueil actifs à CHF 300.- et 21 nouveaux milieux d'accueil actifs à CHF 350.-.
- 6110 La Loterie Romande nous a versé un forfait de CHF 180.-- par enfant de moins de 6 ans (186 placements en 2009), et CHF 270.-- par enfant de plus de 6 ans (94 placements en 2009).
- 6705 Ce compte comprend les frais d'ouverture de dossier de CHF 50.- que nous encaissons aux nouveaux parents plaçants y compris la première cotisation annuelle. Durant l'année 2010, il y en a eu 69.

Nos problèmes de liquidités n'étant toujours pas réglés, nous présentons pour l'année 2010 un bénéfice plus conséquent, ce qui nous permet d'augmenter nos capitaux et par conséquent nos liquidités.

BUDGET 2011

N° Compte	Désignation	Montant
	PRODUITS	
6000	Participation des parents	487'500.00
6020	Remboursement des repas	42'000.00
6021	Remboursement indemnités forfaitaires à 9.-	37'800.00
6022	Remboursement indemnités forfaitaires à 10.-	18'000.00
6051	Remboursement indemnités accident	200.00
6052	Remboursement allocations maternité	1'500.00
6055	Remboursement allocations familiales	12'000.00
6100	Rétribution cantonale	21'500.00
6101	Subventions cantonales pour formation	11'854.80
6102	Subventions des communes	162'500.00
6103	Aide financière fédérale - OFAS	3'000.00
6110	Don Loterie Romande	72'000.00
6120	Dons	100.00
6150	Cotisations membres individuels	6'600.00
6151	Cotisations membres collectifs	2'000.00
6700	Intérêts créanciers	100.00
6705	Frais d'inscription encaissés	2'500.00
6750	Retenues AVS-AI-APG-AC	32'067.00
6751	Retenues LPP	4'000.00
6752	Retenues LAA	2'268.15
6753	Retenues perte de gain maladie	3'910.60
6900	Frais d'inscription encaissés	1'000.00
		924'400.55
	CHARGES	
4000	Salaires AP	465'000.00
4001	Indemnités maladie ou accident non soumis AVS	1'200.00
4002	Allocations maternité soumises AVS	1'500.00
4005	Salaires coordinatrices	34'003.20
4015	Salaires administration	17'001.60
4016	Salaires pour formation	5'409.60
4018	Gratification AP	36'000.00
4050	Cotisations AVS/AC	79'697.65
4051	Assurance LPP	8'000.00
4052	Cotisations LAA	10'997.95
4053	Cotisations perte de gain maladie	7'821.20
4055	Allocations familiales	12'000.00
4060	Frais de repas remboursés	42'000.00
4061	Indemnités forfaitaires 11.- remb. aux AP	52'600.00
4062	Indemnités forfaitaires 12.- remb. aux AP	24'600.00
4064	Indemnités AP	50'000.00
4065	Indemnités loyer	2'640.00
4066	Indemnités présidence	1'000.00
4068	Jetons de présence comité	2'500.00
4069	Jetons présence cours AP	6'200.00
4076	Téléphones administration	600.00
4085	Déplacements coordinatrices	3'000.00
4086	Déplacements administration	200.00
4090	Frais de formation	7'100.00
4091	Indemnités de formation	300.00
4110	Location du bureau	12'000.00
4200	Frais bancaires	1'500.00
4300	Location logiciel	3'000.00
4301	Hébergement	2'400.00
4320	Entretien des locaux	1'000.00
4500	Assurance exploitation	2'500.00
4700	Fournitures de bureau	2'000.00

N° Compte	Désignation	Montant
	CHARGES	
4720	Frais de port	3'500.00
4730	Téléphone	3'000.00
4750	Abonnements, dons, cotisations	1'000.00
4800	Annonces	200.00
4900	Frais divers	2'500.00
4910	Frais acquisition matériel bébé	1'000.00
		906'971.20
	RESULTAT BUDGET 2011	
	Total des Produits	924'400.55
	Total des Charges	906'971.20
	BENEFICE PRESUME	17'429.35

BUDGET 2011

Explications relatives à certains postes du budget 2011

No compte

Charges

- 4000 Ce poste comprend le salaire brut + le droit aux vacances.
- 4018 Nous prévoyons de verser en 2011 une gratification de CHF 0.45/h. sur 80% des heures 2010.
- 4061 + 2 Pour 2011, nous avons estimé 4'200 repas pour les petits et 1'800 repas pour les grands.
- 4064 Indemnités versées aux assistantes parentales correspondant à CHF 0.40 / heure de garde.
- 4090 Ces frais concernent la formation de base et la formation continue des assistantes parentales ainsi que la formation des coordinatrices.
- 4110 Le loyer de notre bureau est de CHF 870.- par mois + diverses locations pour cours.
- 4720 Augmentation due à notre accroissement.
- 4730 L'installation d'une deuxième ligne s'est avérée nécessaire en raison du succès de nos permanences.

Produits

- 6000 La participation des parents est estimée à 75% du nouveau prix coûtant de CHF 6.50.
- 6021 + 2 La différence de Fr. 2.- entre le prix payé aux AP et le prix remboursé par les PP est toujours prise en charge par l'association.
- 6101 La rétribution cantonale est payée en fonction du nombre de milieux d'accueil. Le budget prévoit 10 nouveaux milieux d'accueil à CHF 350.- et 60 milieux d'accueil déjà actifs à CHF 300.-.
- 6102 La participation des communes estimée à 25% du nouveau prix coûtant de CHF 6.50.
- 6103 L'OFAS nous a accordé une aide financière pour 3 ans dès le 03.09.2009 pour nos frais de formation.

Témoignage de l'équipe de l'éducation familiale

Avant tout, des maîtres de vie



C'est la fin de la journée: la mère de Simon arrive chez l'assistante parentale. Les enfants sont en train de faire du vélo. « C'est le moment de partir » avait annoncé la mère, 5 minutes auparavant. L'assistante parentale dit encore une fois : « le jeu-vélo est terminé, c'est le moment de le ranger ». Simon crie envers sa mère : « méchante maman ». Les deux adultes continuent à accompagner les enfants avec des gestes concrets : ranger les jouets et chercher ses affaires.

Il y a mille raisons qui peuvent expliquer qu'un enfant pense que son parent (ou son éducatrice) est méchant et ne l'aime pas, surtout quand un enfant est grondé ou empêché de faire quelque chose. Il arrive que l'enfant fasse des scènes terribles, il claque les portes, dise qu'il veut partir, qu'il veut d'autres parents, qu'il ne veut plus aller au groupe de jeu...

C'est à ce moment-là qu'il est important de donner un message clair à l'enfant : lorsque je te gronde, lorsque je te rappelle une règle, ce n'est pas parce que je ne t'aime pas, ce n'est pas parce que je suis méchante. Au contraire. Je t'aime beaucoup (*je t'aime suffisamment pour avoir envie que tu deviennes un adulte responsable, capable de faire bien les choses et pas n'importe quoi*). Pour devenir grand, je t'apprends les règles de la vie en groupe (en famille). Je te gronde lorsque tu ne respectes pas ces règles. C'est normal. C'est la même chose pour tous les enfants et la plupart les acceptent.

C'est la même chose pour les adultes. Il y a des adultes qui ne supportent pas l'autorité : ils font preuve d'autorité avec leurs enfants, mais au fond du cœur (souvent sans s'en rendre compte), ils ne sont pas d'accord avec ce qu'ils font, ils trouvent cela trop dur. Peut-être qu'eux-mêmes, quand ils étaient enfants, on les a laissés tout faire ou, au contraire, on a été trop sévères et injustes avec eux.

Les adultes ont donc à réfléchir pour avancer, jour après jour, **sur le chemin de la co-éducation**, du devenir parent (ou éducateur). Avant d'être parent, éducateur ou assistant parental, nous sommes tous des maîtres de vie, car engagés à faire grandir les générations futures.

Témoignage écrit suite aux ateliers et café-parents dans le canton de Fribourg
Equipe de l'éducation Familiale, Fribourg www.educationfamiliale.ch; 026 321 48 70

REMERCIEMENTS

MERCI à toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement, permettent à notre association de fonctionner :

- les assistantes parentales
- les parents plaçants qui nous font confiance
- l'IAPEG et les communes de la Glâne qui contribuent à un accueil de qualité
- le Service de l'Enfance et de la Jeunesse
- la Loterie Romande
- les membres du comité



www.accueildejour.ch

STATISTIQUES 2010

Exercice comptable du 01.01.2010 au 31.12.2010

COMMUNES	Placements enfants 0-6 ans	Placements enfants scolarisés	% facturé aux parents	% facturé aux communes	% à charge de l'association	TOTAL	Nbre heures de placement	Nombre repas midi (petits)	Nombre repas midi (grands)	Nbre assist.parent.par commune
Auboranges	4	1	88.57	0	11.43	100	1'611.00	110	99	2
Billens-Hennens	4	1	61.81	36.15	2.04	100	1'581.50		84	4
Chapelle	1		100	0	0	100	331.25			
Le Châtelard	3		88.21		11.79	100	308.5			
Châtonnaye	3		97.03	2.97	0	100	880.75			1
Ecublens	2	2	100	0	0	100	2'061.75	276		
Grangettes	3	1	51.42	48.41	0.17	100	1'244.00			
La Folliaz	17	7	93.36	0.74	5.9	100	5'509.25	262	130	3
Massonnens	2		27.46	68.65	3.89	100	773.25			1
Mézières	22	9	71.55	23.68	4.77	100	12'630.75	742	35	8
Montet	6	3	79.71	12.36	7.93	100	3'366.25	71	161	2
Romont	22	14	86.24	9.15	4.61	100	9'156.00	489	448	11
Rue	15	7	84.03	6.96	9.01	100	6'038.50	296	44	7
Siviriez	17	19	89.46	7.25	3.29	100	8'258.50	519	689	10
Torny	2	2	90.26	0	9.74	100	623.75	53		2
Ursy	24	18	91.58	2.79	5.63	100	6'522.75	833	226	14
Villaz-St-Pierre	18	4	78.12	15.12	6.76	100	8'550.25	367	62	11
Villorsonens	16	13	78.43	16.96	4.61	100	9'778.50	402	284	8
Vuarmarens	6	2	55.49	39.17	5.34	100	1'301.25	101	40	4
Vuisternens-dt-Rt	31	8	81.64	12.38	5.98	100	11'281.75	143	16	6
Hors-district	10	2	89.27	5.85	4.88	100	4'737.25	2		
Hors-canton	7		94.98	0	5.02	100	6'730.25			
	235	113	82.69	11.99	5.32	100	103'277.00	4'666	2'318	94